

# République Algérienne Démocratique et Populaire

## Ministère du commerce

### **Avis n° 03/2017 portant ouverture des contingents quantitatifs pour l'importation des produits et des marchandises au titre des licences d'importation pour l'année 2017.**

## **Avis**

En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 15-306 du 24 Safar 1437 correspondant au 06 décembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licences d'importation ou d'exportation de produits et marchandises, et conformément à l'avis n° 01/2017 du 1er avril 2017, stipulant la possibilité de l'élargissement de la liste des produits concernés par le régime des licences, il est ouvert, à compter 31 mai 2017 à 8h 00, jusqu'au 14 juin 2017 à 17h00, l'importation des contingents quantitatifs relatifs aux produits suivants:

#### **I. Produits Electroménagers :**

<b>Position Tarifaire</b>	<b>Nature du produit</b>
<b>84 15</b>	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, à l'exclusion des collections destinées aux industries de montage et Collections dites CKD .
<b>84 18</b>	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, à l'exclusion des collections destinées aux industries de montage et Collections dites CKD .
<b>84 22</b>	Machines à laver la vaisselle, à l'exclusion des collections destinées aux industries de montage et Collections dites CKD .
<b>84 50</b>	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, à l'exclusion des collections destinées aux industries de montage et Collections dites CKD.
<b>85 28</b>	Appareils de réception de télévision, à l'exclusion des collections destinées aux industries de montage et Collections dites CKD.

#### **II. Téléphonie pour réseaux cellulaires :**

<b>Position Tarifaire</b>	<b>Nature du produit</b>
<b>85 17 12 91 00</b>	Téléphones cellulaires ou téléphones mobiles
<b>85 17 12 99 00</b>	- - - Autres

#### **III. Produits cosmétiques :**

<b>Position Tarifaire</b>	<b>Nature du produit</b>
<b>Chapitre 33</b>	Produits cosmétiques relevant du chapitre 33 à l'exception des matières premières et intrants.

Tout opérateur économique, personne physique ou morale, remplissant les conditions conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, peut introduire une demande de licence d'importation d'un produit ou d'une marchandise, dont le contingent est ouvert, en déposant le dossier complet, comprenant les documents suivants :

- Le formulaire et le questionnaire d'identification de l'opérateur économique, à renseigner après avoir été téléchargé sur le site web du Ministère du Commerce « [www.commerce.gov.dz](http://www.commerce.gov.dz) » ;
- Une copie du Registre du Commerce ;
- Une copie de la Carte d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Une facture pro forma indiquant le produit, la quantité, la valeur, l'origine du produit et le mode de paiement ;
- Un extrait de rôle apuré ;
- Une attestation de mise à jour avec la CNAS et / ou CASNOS.

Le dossier sera déposé, au choix de l'importateur, selon l'une des deux (02) formules ci-après :

1. Soit auprès du Secrétariat du Comité permanent, (Direction Générale du commerce extérieur) - Ministère du commerce, sous pli fermé, portant la mention « Contingents quantitatifs pour l'année 2017 » ; contre accusé de réception, et ce, dans les délais prescrits ;
2. soit transmis directement par voie numérique, au Secrétariat du Comité permanent, (Direction Générale du commerce extérieur) au Ministère du Commerce, à l'adresse E-mail : [licences.avis3@commerce.gov.dz](mailto:licences.avis3@commerce.gov.dz)

Dans ce cas, la confirmation de la réception du dossier, se fera par retour E-mail aux demandeurs.

La liste susvisée des contingents des produits à soumettre au dispositif des licences, peut également être consultée sur le site web sus indiqué. Elle pourrait éventuellement être élargie à d'autres produits et contingents, en temps opportun et dans mêmes formes que précédemment.

Les produits concernés par cet avis doivent obéir aux normes de qualité et de sécurité y afférents.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat technique au numéro suivant : 021.89.75.23

**Ministère du commerce**